



Rédacteur : Nathalie RENON

## Séance du 13 avril 2017

Le 13 avril 2017 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 5 avril 2017.

### Étaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,  
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, AUBERT  
Damien BOUCTON Hervé, BOUCON Samuel, LEGAIN Damien,  
MAUFROY Jean-Marc, MIGNOT Daniel

-----

### Ordre du jour

- Compte administratif et compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des 4 taxes
- Délibération dépenses RPI
- Budgets primitifs Commune et assainissement
- Indemnité des élus (changement d'indice).
- Vente de lots de bois.
- Tours de permanences pour l'élection Présidentielle.

-----

## **Compte Administratif Assainissement, Commune 2016 :**

### **Assainissement 2016**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget Assainissement.

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 13925,33€  
Recettes : 10491,84€  
Déficit : - 3433,49€

#### **Investissement**

Dépenses : 11886,60€  
Recettes : 6656,00€  
Déficit : -5230,60€  
Déficit de clôture -8664,09€

Excédent d'investissement : 2975,54€

Excédent de fonctionnement : 2859,93€

Excédent total : 5835,47€

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Léon PATUROT Adjoint, soumet les comptes à l'approbation des membres du conseil municipal. **Les comptes sont adoptés à l'unanimité, 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

### **Commune 2016**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de la Commune

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 177309,26€

Recettes : 166125,68€

#### **Investissement**

Dépenses : 21955,42€

Recettes : 64087,92€

Excédent 42132,50€

Déficit de fonctionnement de l'exercice : - 11183,58€

Excédent de fonctionnement de clôture : 58897,37€

Déficit total d'investissement : -830,23€

Excédent de fin d'exercice : 58391,33€

Après avoir délibéré, et comme la loi le préconise, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Léon PATUROT Adjoint, soumet les comptes à l'approbation des membres du conseil municipal. **Les comptes sont adoptés à l'unanimité, 10 voix pour, 0 abstention et 0 contre.**

### **Compte de Gestion 2016 du Percepteur**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Percepteur, pour la Commune, et l'Assainissement.

Ceux-ci sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés, quitus est donné au Percepteur par les membres du Conseil Municipal présents et représentés.

### **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire expose l'affectation des résultats pour le budget 2017 :

#### **- Assainissement**

R 001 Excédent Investissement 2975,54€

R 002 Excédent Fonctionnement 2859,93€

#### **- Commune :**

R 002 Excédent Fonctionnement 58391,33€

1068 Réserve Investissement 830,23€

D 001 Déficit Investissement 830,23€

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme ci-dessus à l'unanimité des membres présents. **11 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

### **Vote des 4 Taxes**

Monsieur le Maire explique que suite aux augmentations non planifiées de la participation au RPI depuis 2016 et la réception de l'état 1259, un déficit de 25 000€ ressort à l'élaboration du budget 2017.

Après consultation de la Trésorerie, de la DGFIP, une simulation est fournie par les services et une augmentation importante des taux est nécessaire.

### **Taux 2017**

Taxe habitation : 14,27%  
 Taxe foncier bâti : 18,97%  
 Taxe foncier non bâti : 29,91%

L'exposé entendu, le Conseil Municipal **vote les taux 2017 par 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Dépenses RPI**

Monsieur le Maire explique que suite aux augmentations non planifiées de la participation au RPI, en 2016 de 15000€, un déficit de 11000€ au CA 2016 est constaté, avec un solde de 58000€, et suite à une augmentation de la taxe Foncière de 2 points.

Suite à une nouvelle hausse en 2017, de 16000€ on constate un déficit de l'exercice de 25000€ avec suppression totale des investissements et une diminution de 10000€ des dépenses de fonctionnement.

Après consultation de la Trésorerie, de la DGFIP, une simulation est fournie par les services et une augmentation des taux est nécessaire, de 15%, pour un juste équilibre.

Nos craintes déjà exprimées en 2016 n'ayant pas été prises en compte, en conséquence aucune nouvelle augmentation ne pourra être supportée à l'avenir par la commune.

Il serait souhaitable de revenir au minima au montant de la participation de 2016.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal vote par **11 voix pour, 0 abstention et 0 contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Budget primitif Assainissement Commune 2016**

#### **Assainissement 2016**

Monsieur le Maire présente le BP 2017 en assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 13008,93€  
 Recettes de fonctionnement : 13008,93€

Dépenses d'investissement : 9631,54€  
 Recettes d'investissement : 9631,54€

L'exposé entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif assainissement 2017 **par 11 voix pour, 0 abstention et 0 contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

#### **Commune 2016**

Monsieur le Maire explique que suite aux augmentations non planifiées de la participation au RPI depuis 2016 et la réception de l'état 1259, un déficit de 25 000€ ressort à l'élaboration du budget 2017. Après avoir diminué les dépenses de fonctionnement de 10000€

Et aucun investissement.

Après consultation de la DGFIP, une augmentation des taxes est nécessaire, la CAGB après consultation nous propose une aide exceptionnelle pour cette année d'environ 6700€.

Comme nous nous sommes engagés sur le programme de mise en accessibilité du Gîte Communal et de la Mairie pour fin 2018, il est prévu un engagement de dépenses de 15000€ au 2313 et un emprunt éventuel de 10000€ en cas de besoin en cours d'année.

Dépenses de fonctionnement : **191606,60€**  
 Recettes de fonctionnement : **186524,00€**

Recettes avec excédent reporté : **244915,33€**

Dépenses d'investissement : **24497,83€**

Recettes d'investissement : **24497,83€**

L'exposé entendu, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2017 par 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Indemnité des élus**

Monsieur le Maire explique que le décret n°2017-85 du 26/01/2017 dispose, entre autres que : A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, à l'indice brut correspond l'indice majoré 826, indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, tel que figurant à l'annexe 1 barème A du décret.

Le barème A figurant en annexe 2 du décret est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : l'indice terminal de la fonction publique correspond à l'indice brut 1027 et à l'indice majoré 830.

Le pourcentage retenu pour le calcul, à l'indice terminal de la fonction publique, pour le Maire sera de 15% et de 6 % pour les adjoints avec effet rétroactif au 01/01/2017

L'exposé entendu, le Conseil Municipal vote par **11 voix pour, 0 abstention et 0 contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Vente de lot de bois.**

. Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 03 novembre 2016, il a été décidé de mettre en vente deux lots de bois (chablis) par soumission cacheté. Le lot numéro deux a obtenu une seule offre au prix de 7 Euros du stère, soumission faite par M. Maufroy Jean-Marc.

Après cubage effectué par Monsieur le Maire et le Président de la commission des bois, le volume est de 13 stères qui seront donc facturés au prix de 7,00€ le stère.

Un titre de recette de 91 euros sera établi au soumissionnaire.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal vote cette vente de bois par **11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Tours de permanences pour l'élection présidentielle.**

#### **Le 22 avril 2017**

De 8h à 10h MAUFROY J-M, BOUCON S

De 10h à 12h LEFRANC S, AUBERT D

De 12h à 14h LEGAIN D, BOUCTON H

De 14h à 16h RENON N, PATUROT L

De 16h à 19h MIGNOT D, PETETIN P

#### **Le 8 mai 2017**

De 8h à 10h MAUFROY J-M, BOUCON S

De 10h à 12h LEFRANC S, LEGAIN D

De 12h à 14h PETETIN P, PATUROT L

De 14h à 16h RENON N, PATUROT L

De 16h à 19h MIGNOT D, AUBERT D

DIVERSUtilisation de la cour de la mairie

La cour de la mairie fait partie du domaine public, elle n'est pas réservée aux locataires.

Elle est disponible pour les enfants sous la responsabilité des parents.

Le weekend les enfants doivent respecter les véhicules des locataires en stationnement.

-----

La séance est levée à 23h10

RENON Nathalie  
Secrétaire de séance